

Réf. 132.01/1

Mise à l'enquête complémentaire de 2 pavillons supplémentaires à l'autorisation de construire 4 pavillons provisoires pour des classes enfantines et primaires sur la parcelle 16179 de l'école du Bourg sise au Varis no 3b

Fribourg, le 07.01.2016 – La construction des 4 pavillons pour l'école enfantine et primaire du Bourg a été mise à l'enquête et a été autorisée par le Préfet le 16 novembre 2015. Or, le CO du Belluard, situé juste à côté, connaît lui aussi une augmentation significative du nombre d'élèves, conséquence logique de la croissance des effectifs de l'école de la Heitera (pour rappel : construction de 6 classes supplémentaires sous forme de pavillons provisoires en 2015 et 6 prévues en 2017).

Les besoins en salles de classe ne se limitent pas aux écoles primaires. Les trois cycles d'orientation de la Ville les connaissent aussi. Malgré la construction d'une nouvelle DOSF au Jura et l'attribution des locaux libérés au CO de Jolimont, la demande en locaux pour le CO du Belluard n'est pas satisfaite.

Pour faire face à ce besoin immédiat en salles de classe pour le Cycle d'orientation de Belluard, le Conseil communal a choisi de relever d'un étage les pavillons qui vont être construits à l'école du Bourg, école voisine au CO du Belluard. Ce choix est économiquement intéressant car une surélévation ultérieure, soit faite après l'achèvement des pavillons, entraînerait un surcoût de CHF 300.000.-, surcoût dû au démontage de la toiture et à la construction d'une dalle supplémentaire. En outre, cet ajout d'un étage améliore l'intégration de ces pavillons dans le site.

Comme le Conseil communal n'a eu connaissance de cette solution et de ses avantages financiers que récemment, il n'a pas pu l'intégrer dans la mise à l'enquête des pavillons pour l'école du Bourg. C'est la raison pour laquelle il procède aujourd'hui à la présente mise à l'enquête complémentaire.

Contact :

Antoinette de Weck, Conseillère communale, au 026 351 76 00